

Eté 2023

Bulletin Municipal de la Commune  
de Viuz-La-Chiésaz

# Le Viulan



## Le mot du Maire

Chères Viulanes et Viulans,

Vous avez été nombreux à nous réclamer le bulletin municipal, en effet celui que nous avons prévu en mai dernier n'avait pas été finalisé et donc pas été distribué, c'est un travail conséquent qu'assume le secrétariat, Nadia, particulièrement qui y consacre beaucoup de temps et d'efforts pour rassembler les informations et composer la mise en page. Le départ de notre secrétaire de mairie fin février avait particulièrement alourdi le travail du secrétariat et personnellement je n'avais pas pu consacrer le temps qui m'était nécessaire pour la partie qui m'incombait. Avec ce bulletin nous reprenons le rythme et les prochains sortiront comme par le passé pour vous donner l'essentiel des informations communales et maintenir un lien avec vous.

Notre nouvelle secrétaire générale est arrivée le 1er août. J'ai bien dit secrétaire générale, car nous avons recherché une personne ayant une qualification supérieure tant la complexité administrative de la gestion quotidienne de la mairie, des dossiers sensibles et leur nombre a augmenté significativement. Il fallait s'adapter à cette évolution que

### DATES A RETENIR

**LE 09/09**

**PASSEUR D'ART**

**Hommage à  
Claude Bataille**

**40 ans de Ciné-  
bus**

**LE 17/09**

**FÊTE DU CHEVAL  
sur le stade**

**LE 18/11**

**SOUS CHAPITEAU  
AVEC DJ MATA-  
FAN**

### DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	1-3
Conseils	4-23
Les associations	24-37
L'école	39-41
Info mairie	42-43
Grand Annecy	44-47
Urbanisme	50-51
La page éco recette	53 54-55
Annonces	56

### INFO PRATIQUE

**N° Mairie**

**04.50.77.51.44**

**mairie@viuz-la-  
chiesaz.fr**

**N° Maternelle**

**04.50.77.65.24**

**N° Primaire**

**04.50.77.54.28**

que connaissent toutes les mairies, se sera chose faite avec Madame SOLENN LEVESQUE notre nouvelle secrétaire générale. Elle est aussi une professionnelle de la vie scolaire et périscolaire, ce qui nous permettra de mieux suivre le fonctionnement et prévoir l'avenir de nos écoles et de notre cantine. Elle sera à votre service pour répondre à vos demandes et vous conseiller dans les problèmes que la mairie peut vous aider à résoudre.

### **Les animations à venir :**

#### **Fête de la musique, des arts plastiques, du théâtre et du cinéma.**

Samedi 9 septembre prochain, vous êtes toutes et tous conviés à une journée culturelle exceptionnelle organisée comme les années précédentes par Dominique VALLON-BROZZONI, une habitante de notre commune passionnée de culture. Ce sera un jour de fête consacré à la musique, aux arts plastiques et au théâtre avec le très beau texte de Jean Giono « L'homme qui plantait des arbres ». Ce sera aussi une journée d'hommage à Monsieur Claude BATAILLE, grand amoureux du cinéma et créateur du Cinébus, un habitant de notre commune qui nous a quitté récemment et que nous regrettons tous. Pour lui, pour vous et vos enfants, la soirée se clôturera par la projection du fameux film de Jacques Tati « Les Vacances de Monsieur Hulot ». L'entrée sera libre et un stand de gastronomie sera prévu. Une soirée culturelle à ne pas manquer. Voyez l'article en page intérieure.

#### **La fête du cheval**

Elle aura lieu cette année le dimanche 17 septembre prochain. Elle sera cette année centrée sur le spectacle équestre, une équipe de cavaliers donnera un spectacle continu tout l'après-midi pour vous montrer tout ce que l'on peut faire avec un cheval, du dressage au spectacle, de la rigueur au jeu. Reviendra comme l'année dernière l'école de danse country pour vous initier et vous faire participer à la danse de groupe dans la joyeuse et entraînante ambiance de l'Ouest. Reviendront également les poneys pour les enfants. Restauration et buvette seront présentes pour vous restaurer et permettre de vous retrouver autour d'un verre.

#### **Le projet L'UNIVERT**

Le projet immobilier du centre village progresse rapidement, il s'est maintenant installé dans notre paysage urbain, encore en chantier, il lui manque ses espaces verts qui vont apparaître rapidement ainsi que sa place publique avec

notre nouveau café-restaurant et une nouvelle boutique de service.

Ce sera le retour d'un nouveau café restaurant dans notre commune avec une place publique pour se rassembler et se rencontrer. Tous les appartements privés ont été vendus et seront livrés en fin d'année ou début 2024. Les 30 logements locatifs sociaux permettront à nos enfants de rester dans notre village et à d'autres de partager avec nous la vie de notre belle commune, le personnel de nos commerces notamment. Ces nouveaux logements et leurs habitants apportent un dynamisme à notre commune qui assure déjà le succès et la pérennité de nos commerces et rendent possible le projet d'une future superette à Viuz.

### **Le projet de la superette**

Comme je vous l'avais annoncé, l'ancien garage LAVY situé à la sortie du village en direction d'Annecy, fermé depuis plusieurs années, sera réhabilité et aménagé en superette. Le logement existant sera rénové et trois maisons individuelles complèteront le projet. Le projet est en cours, mais il rencontre une difficulté que nous ignorions pas, sur le terrain du garage il y avait une villa romaine. Le service régional de l'archéologie de Lyon est intervenu et a publié un arrêté prescrivant des fouilles préventives. Une très belle chose pour l'archéologie et l'histoire de notre commune déjà très appréciée par (nos ancêtres) les Romains, mais une difficulté pour le projet. Une réunion en juillet avec le responsable de l'archéologie a été encourageante, le projet de superette se réalisera avec une probabilité de 99 %, nous a-t-il dit. Il y avait à Viuz un vaste domaine agricole dont le territoire couvrait une centaine d'hectares avec la résidence luxueuse d'un riche romain d'Annecy, nous a-t-il expliqué. La villa était une grande construction en terrasse. Ce qui intéresse les archéologues est le relevé de la construction, pouvoir tracer son plan et connaître sa composition, son caractère, son importance. Les fouilles préventives concerneront essentiellement les parties du terrain actuellement non construites. La durée des fouilles est estimée à 4 mois, le projet de la superette pourrait alors commencer vers le milieu de l'année prochaine.

Chers habitants, je vous souhaite une bonne rentrée et une nombreuse, joyeuse participation aux animations culturelles et à la nouvelle fête du cheval de septembre.

Votre maire,

François LAVIGNE DELVILLE

## *Conseils municipaux : les principales décisions*

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022

1- Délibération autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget annexe du local commercial 2023.

2- Délibération autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget principal primitif 2023.

3- Délibération autorisation de signature par le Maire d'une convention avec l'association Famille Rurales du Chéran – 123 Soleil.

4-Délibération autorisation de signature pour le Maire d'un avenant à la convention avec la Fédération œuvres Laïques de la Haute-Savoie.

5- Délibération actualisation des valeurs locatives selon l'indice des fermages 2020-2021.

6-Délibération autorisation de signature pour le maire d'un bail rural pour les parcelles C1600-C1553-C1489.

7-Délibération autorisation de signature pour le maire d'un bail rural pour les parcelles C129-C130-C131-C132-C146

8- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention auprès du Grand Annecy pour un service commun « protection des données personnelles ».

9- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention auprès du CDG74 pour un contrat d'assurance des risques statutaires.

10- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'un devis pour la remise en état d'un chemin rural. (Délibération reportée au prochain conseil municipal)

**Présents** : Mesdames, Messieurs,  
François LAVIGNE DELVILLE, Jean-Marc CHARTON, Bruno BOUVARD, Jean-Jacques CHAUTARD, Anita QUOUILLAULT, Marianne LANOUX, Luce TALLARON, Philippe AMARAL, Béatrice JALLEAU FAURE

**Procuration** : Olivier CHOUMITZKY (donne pouvoir à François LAVIGNE DELVILLE), Cécilia LARRIEU (donne pouvoir à Bruno BOUVARD) MARITAN LAVIGNE DELVILLE Christine (donne pouvoir à Marianne LANOUX), Evelyne LIBERT-MESNAGE (donne pouvoir à Béatrice JALLEAU FAURE)

**Absents** : Mélanie GUILLARME-CHARTON, René MORET-DAVOINE

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHARTON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h05.

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 15 novembre 2022 par l'ensemble du conseil municipal présent**

**D2022-51 Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget annexe du local commercial 2023**

M le Maire rappelle les modalités de paiement des dépenses d'investissement 2023, avant le vote du budget primitif.

Deux solutions permettent d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du budget :

- état des restes à réaliser : dépenses engagées en 2022 mais non mandatées au 31/12/2022. Un état détaillé, signé de l'ordonnateur, doit être produit.
- délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (cf. article L 1612-1 du CGCT).

Ces 2 solutions peuvent être cumulées.

Les crédits ouverts devront impérativement être inscrits au budget primitif.

La délibération et/ou l'état des restes à réaliser devront être joints en pièce justificative dématérialisée au 1er mandat d'investissement 2023. En l'absence de ces pièces, les dépenses d'investissement ne pourront pas être payées avant le vote du budget.

Le conseil municipal :

- après avoir entendu le rapport de M le Maire,
- vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,
- considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif du local commercial 2023,
- après en avoir délibéré, autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du local commercial de l'année 2023, comme suit et dans la limite du quart des crédits ouverts au

budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

### **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses**

<b>CHAPITRE</b>	<b>Crédits ouverts en 2022 (BP+DM)</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du BP 25%</b>
20 Immobilisations incorporelles	60 000 €	15 000 €
21 Immobilisations corporelles	371 197 €	92 799 €
23 Immobilisations en cours	702 950 €	175 735 €

### **d'investissement jusqu'à l'adoption du budget principal primitif 2023**

M le Maire rappelle les modalités de paiement des dépenses d'investissement 2023, avant le vote du budget primitif.

Deux solutions permettent d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du budget :

- état des restes à réaliser : dépenses engagées en 2022 mais non mandatées au 31/12/2022. Un état détaillé, signé de l'ordonnateur, doit être produit. délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (cf. article L 1612-1 du CGCT).

Ces 2 solutions peuvent être cumulées.

Les crédits ouverts devront impérativement être inscrits au budget primitif.

La délibération et/ou l'état des restes à réaliser devront être joints en pièce justificative dématérialisée au 1er mandat d'investissement 2023. En l'absence de ces pièces, les dépenses d'investissement ne pourront pas être payées avant le vote du budget.

Le conseil municipal :

- après avoir entendu le rapport de M le Maire,
- vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,
- considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, - après en avoir délibéré, autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2023, comme suit et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2022 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 25%
21 Immobilisations corporelles	7 000 euros	1 750 euros

### **Convention entre la commune et l'association Familles Rurales du Chéran – 1 2 3 Soleil 2022-2023**

M. le Maire présente la convention jointe en annexe, à conclure avec l'association Familles Rurales du Chéran – 1 2 3 soleil et relative à la participation financière versée par la commune pour l'accueil des enfants au centre aéré 1 2 3 soleil pour la période du 01.05.2022 au 30.04.2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association familles rurales – 123 Soleil annexée à cette présente délibération.**

**Autorisation pour le maire de signer une convention auprès de l'association Val de Viuz-la-Chiésaz.**

Monsieur le Maire présente une convention engageant mutuellement la commune de Viuz-la-Chiésaz et l'association Viuz Animation Loisirs (VAL), détaillant ainsi les obligations et règles à respecter pour les deux partis.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention auprès de l'association Val annexée à cette présente délibération.**

**autorisation de signer pour le Maire une convention auprès de la SPA refuge de Marlioz.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la responsabilité de la commune face aux chats errants et de leurs stérilisations selon l'arrêté du 03 avril 2014 et de l'article L211-27.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention auprès de la SPA d'Annecy-Marlioz.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention auprès de la SPA d'Annecy-Marlioz annexée à cette présente délibération.**

### **Décision modificative n°3 budget principal 2022.**

Suite à Un problème informatique sur le budget périscolaire 2022 les crédits sur le compte 6411 au budget principal 2022 vont être insuffisants, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

D 022	Dépenses imprévues fonctionnement	- 25 000 €
D 6411	Personnel titulaire	+ 10 000 €
D 6413	Personnel non titulaire	+ 15 000 €

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits mentionnés ci-dessus.**

Questions diverses :

Monsieur le Maire désigne Monsieur Jean-Marc CHARTON comme correspondant « incendie et secours » auprès du SDIS et de la Préfecture de Haute-Savoie.

Présentation par Madame Marianne LANOUX d'un appel à projet avec le Parc des Bauges et les communes intitulé « ABC, Atlas-Bio diversité-communal ». Le détail de ce projet sera communiqué par mail à l'ensemble de élus et une réunion de commission Vie Locale sera programmée prochainement.

Madame Marianne LANOUX présente l'association « Alby joie Alby joue » et le souhait que cette association propose une fois par mois une animation de jeux de société. Cette proposition est très appréciée par l'ensemble des élus. Monsieur le Maire demande que cette association se rapproche du secrétariat de la Mairie pour convenir des modalités d'organisation et de programmation.

Monsieur le Maire présente un courrier du SYANE annonçant une forte augmentation du tarif du gaz. Le SYANE indique que le prix du gaz entre 2021 et 2023 pourrait atteindre une hausse 209 %.

Lors d'une réunion de conseil municipal privé du 28 octobre 2022 Monsieur Bruno BOUVARD a élaboré un tableau listant les projets en cours de la commune avec indication de prévision des échéances. Ce tableau totalise 27 projets qui pourront s'étaler jusqu'à la fin du mandat. Une étude ligne par ligne est faite avec l'ensemble des élus présents.

Madame Luce TALLARON sollicite Monsieur le Maire pour que le Chemin du Sauge soit remis en état.

Monsieur le Maire informe les élus concernant la compétence de la gestion des Eaux Pluviales par le Grand Annecy.

Désormais, toutes les communes sont obligées de mettre à jour et publier leur adresse. Cette obligation permet de garantir une fiabilité des adresses pour l'accès au secours et au service pour le raccordement à la fibre. Monsieur le Maire présente la proposition commerciale de la Poste dont la prestation s'élève à en-

viron 3 500 €. L'ensemble des élus approuve cette démarche auprès de la poste. Monsieur le Maire propose aux élus de participer à une formation appelée « Mandat Climat » organisée par « La Fresque Climat » ayant pour but de les sensibiliser sur l'urgence climatique.

Madame Cécilia LARRIEU précise que cette association sollicite également la commune pour installer des ateliers grand public et demande de disposer d'une salle.

La séance est levée à 22h30

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023**

1- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention SOCLE avec Savoie-biblio.

2- Délibération autorisation de signature pour le Maire d'un devis pour la remise en état d'un chemin rural.

**Présents** : Mesdames, Messieurs,  
François LAVIGNE DELVILLE, Jean-Marc CHARTON, Bruno BOUVARD, Jean-Jacques CHAUTARD, Anita QUOUILLAULT, Marianne LANOUX, Luce TALLARON, Philippe AMARAL, Béatrice JALLEAU FAURÉ, René MORET-DAVOINE, Cécilia LARRIEU, Evelyne LIBERT-MESNAGE

**Procuration** : MARITAN LAVIGNE DELVILLE Christine (donne pouvoir à Cécilia LARRIEU),

**Absents** : Mélanie GUILLARME-CHARTON, Olivier CHOUMITZKY

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHARTON

**Présentation sur la vidéosurveillance organisée par l'Adjudant de Gendarmerie, Monsieur MICHEL Ludovic.**

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 14 décembre 2022 par l'ensemble du conseil municipal présent**

**Convention socle entre la commune et le Conseil Savoie Blanc pour la mise en place du plan de développement de la lecture publique 2022-2027**

M. le Maire présente la convention socle jointe en annexe, à conclure avec le Conseil Savoie Mont Blanc relative à la mise en place du plan de développement de la lecture publique de 2022 à 2027.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention socle avec le Conseil Savoie Mont Blanc annexée à cette présente délibération.**

## **Autorisation de signer pour le Maire un devis pour la remise en état d'un chemin rural « le Sauget »**

Au vu de la détérioration du Chemin du Sauget M. le Maire propose sa remise en état. La commune a pu obtenir deux devis :

- Société locale d'aménagement durable – TP pour un montant de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC
- Savoie Paysage pour un montant de 13 216.40 € HT soit 14 859.68 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société Savoie Paysage pour un montant de 13 216.40 € HT soit 14 859.68 € TTC**

### **Questions diverses.**

La séance est levée à 22h30.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Délibération approbation du compte de gestion budget locaux commerciaux 2022.
- 2- Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget locaux commerciaux 2022.
- 3- Délibération vote du budget « locaux commerciaux » 2023.
- 4- Délibération approbation du compte de gestion budget services périscolaires 2022.
- 5- Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget services périscolaires 2022.
- 6- Délibération vote du budget services périscolaires 2023.
- 7- Délibération approbation du compte de gestion budget principal 2022.
- 8- Délibération vote du compte administratif et affectation des résultats du budget principal 2022.
- 9- Délibération vote des taux d'imposition 2023.
- 10- Délibération vote du budget principal 2023.
- 11- [Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention avec le CDG74, pour l'année 2023, d'une mise à disposition d'un\(e\) secrétaire de mairie itinérant\(e\) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles.](#)

**Présents :** Mesdames, Messieurs,  
François LAVIGNE DELVILLE, Jean-Marc CHARTON, Cécilia LARRIEU, René MORET-DAVOINE, Béatrice JALLEAU FAURE, Jean-Jacques CHAUTARD, Evelyne LIBERT-MESNAGE, Marianne LANOUX, Anita QUOUILLAULT, Luce TALLARON

**Procuration :** Bruno BOUVARD donne procuration à Béatrice JALLEAU FAURE, Christine MARITAN LAVIGNE DELVILLE donne pouvoir à Cécilia LARRIEU, Olivier CHOUMITZKI donne pouvoir à François LAVIGNE DELVILLE

Absent : Philippe AMARAL

**Secrétaire de séance :** Luce TALLARON

\*\*\*\*\*

### **D2023-16 Approbation du compte de gestion du budget « locaux commerciaux » pour l'exercice 2022**

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget « locaux commerciaux » pour l'exercice 2022.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du local commercial dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget local commercial pour l'exercice 2022.**

### **D2023-05 Approbation du compte administratif du budget « locaux commerciaux » 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHARTON, adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget « locaux commerciaux » de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	18 473.53€	36 341.94€	54 815.47€
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	15 000.00€		15 000.00€
RECETTES	18 001.46€	15 000.00€	33 001.46€
DEPENSES	6 219.05€	2 364.23€	8 583.28€
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 782.41€	12 635.77€	24 418.18€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	15 255.94€	48 977.71€	64 233.65€

**Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget « locaux commerciaux » de l'année 2022.**

### **D2023-09 Affectation des résultats de l'année 2022– budget : locaux commerciaux**

[Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget locaux commerciaux](#)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

##### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>		11 782.41 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		3 473.53 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		15 255.94 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		12 635.77 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>€</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		12 000 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		3 255.41 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte les résultats pour le budget locaux commerciaux de la façon suivante :**

- au compte de fonctionnement 002 : 3 255.41€
- affectation en réserves R 1068 en investissement 12 000€

### **D2023-03 Approbation du compte de gestion du budget services périscolaires pour l'exercice 2022**

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget services périscolaires pour l'exercice 2022.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget services périscolaires dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget services périscolaires pour l'exercice 2022.**

### **D2023-06 Approbation du compte administratif du budget services périscolaires 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHARTON, adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget services périscolaires de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	15 830.12€	4 800€	11 030.12€
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	4 800.00€		
RECETTES	91 757.26€	4 800.00€	96 557.26€
DEPENSES	105 072.27€		105 072.27€

RESULTAT DE L'EXERCICE	13 315.01€	4 800.00€	8 515.01€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2 284.89€		2 284.89€

**Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget services périscolaires de l'année 2022.**

### **D2023-10 Affectation des résultats de l'année 2022 – budget services périscolaires**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

##### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

-13 315.01 €

##### B Résultats antérieurs reportés

11 030.12 €

##### **C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser)**

**-2 284.89 €**

##### D Solde d'exécution d'investissement

0.00 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0.00 €

##### **Besoin de financement F**

**=D+E**

**0.00 €**

##### **AFFECTATION = C**

**=G+H**

**0.00 €**

##### **1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

##### **2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**

0.00 €

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 2 284.89**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat pour le budget services périscolaires de 2022 de la façon suivante :**  
**- au compte de fonctionnement 002 : Déficit 2 284.89€**

#### **D2023-04 Approbation du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022**

Le comptable public a fait parvenir à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022.

Ce document est conforme aux écritures enregistrées dans la comptabilité communale et dégage des résultats identiques à ceux du compte administratif.

M le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022.**

#### **D2023-07 Approbation du compte administratif du budget principal 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHARTON, adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'année 2022 qui s'établit ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RESULTAT DE CLOTURE 2021	246 701.53€	726 018.96€	972 720.49€
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	100 000€		100 000.00€
RECETTES	863 712.23€	139 510.21€	1 003 222.44 €
DEPENSES	737 374.35€	178 639.96€	916 014.31€
RESULTAT DE L'EXERCICE	126 337.88€	-39 126.75€	87 208.13€
RESULTAT DE CLOTURE 2022	273 039.41€	686 889.21€	959 928.62€

**Hors de la présence de M. François LAVIGNE DELVILLE, Maire, le conseil municipal, approuve le compte administratif du budget communal de l'année 2022.**

#### **D2022-20 Affectation des résultats de l'année 2022– budget principal**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget principal

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

### Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		126 337.88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		146 701.53 €
<b>C Résultat à affecter</b>		<b>273 039.41 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		<b>686 889.21€</b>
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-14 500.96 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>273 039.41 €</b>
<b>) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		150 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		123 039.41 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte ces résultats pour le budget principal de 2022 de la façon suivante :**

- **au compte d'investissement 1068 : 150 000€**
- **au compte de fonctionnement 002 : 123 039.41€.**

### **D2023-11 Vote du budget « locaux commerciaux » pour l'année 2023**

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget « locaux commerciaux » 2023,

Dépenses de fonctionnement : 21 536.00€ et recettes de fonctionnement : 21 536.00€

Dépenses d'investissement : 7 400.00€ et recettes d'investissement : 60 978.00€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget « locaux commerciaux 2023 arrêté comme suit :**

**1**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	21 536.00€	21 536.00€
<b>Section d'investissement</b>	7 400.00€	60 978.00€
<b>TOTAL</b>	<b>28 936.00€</b>	<b>82 514.00€</b>

## **D2022-22 Vote du budget services périscolaires pour l'année 2023**

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget services périscolaires.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 155 215.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget services périscolaires 2023 arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	155 215.00€	155 215.00€
<b>TOTAL</b>	155 215.00€	155 215.00€

## **D2023-14 Vote taux taxes foncières bâtie et non bâtie 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de Taxe Foncière Bâtie pour 2022 était de 26.53 % et pour la taxe Foncière Non Bâtie de 65.50 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la Taxes Foncières Bâtie et Non Bâtie, Taxe d'habitation pour l'année 2023. Il propose les taux suivants pour l'année 2023.

Taxe Foncière Bâtie : 26.53%

Taxe Foncière Non Bâtie : 65.50%

Taxe d'Habitation : 11.92%

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition susvisés.**

## **D2023-13 Vote du budget principal pour l'année 2023**

M le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune 2023.

Dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement : 1 005 486.00€

Dépenses d'investissement et recettes d'investissement : 1 364 194.00€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme suit :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 005 486.00€	1 005 486.00€
<b>Section d'investissement</b>	1 364 194.00€	1 364 194.00€
<b>TOTAL</b>	2 369 680.00€	2 369 680.00€

**2023- 15 Délibération autorisation de signature pour le Maire d'une convention avec le CDG74, pour l'année 2023, d'une mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles.**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15

et L516-1 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres ;

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74, joints en annexe ;

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

De valider le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 22h15

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Acquisition de deux locaux commerciaux et annexe au sein de l'opération L'Univert- Accord de principe et saisine de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie
- 2- Mise à jour des commissions municipales suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal
- 3- Election d'un adjoint au Maire à la suite de la démission d'un adjoint
- 4- Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage de réseaux à vocation publique en terrain privé
- 5- Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.
- 6- Autorisation de signature d'une convention d'adhésion à l'offre de service du pôle de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.
- 7- Autorisation de signature d'une convention de mission de conseil et accompagnement dans les organisations de travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.
- 8- Délibération de principe autorisant l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune.
- 9- Attribution des subventions aux associations 2023.

**Présents :** Mesdames, Messieurs,  
 AMARAL Philippe, BOUVARD Bruno, CARRIER Max, CHARTON Jean-Marc, CHAUTARD Jean-Jacques, CHOUMITZKY Olivier, JALLEAU FAURE Béatrice, LANOUX Marianne, LARRIEU Cécilia, LAVIGNE DELVILLE François, LIBERT-MESNAGE Evelyne, MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine, MORET DAVOINE René, QUOUILLAULT Anita, TALLARON Luce.

**Secrétaire de séance :** Luce TALLARON

\*\*\*\*

### **D2023-17 Acquisition de deux locaux commerciaux et annexe au sein de l'opération L'Univert- Accord de principe et saisine de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie**

Monsieur le Maire expose que, dans la continuité de précédentes discussions, la commune pourrait acquérir en VEFA les locaux commerciaux prévus en rez-de-chaussée de l'opération L'Univert, en cours de réalisation au centre bourg. Ces deux locaux présentent les caractéristiques suivantes :

- Local RDC (bâtiment A) d'une surface prévisionnelle de 189,39 m<sup>2</sup>
- Local RDC (bâtiment B) d'une surface prévisionnelle de 66,74 m<sup>2</sup> et réserve en sous-sol

Et seraient acquis avec deux parkings en sous-sol, ainsi que sept places de stationnement extérieures.

En vue d'acquérir ces biens, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) pourrait être sollicité pour mener les négociations avec le promoteur et mettre en œuvre les démarches nécessaires, pour le compte de la commune de Viuz-la-Chiésaz, dans le cadre de sa mission de portage foncier.

L'EPF 74 est en effet compétent, conformément aux dispositions de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, pour réaliser, pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue notamment de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme.

La commune de Viuz-la-Chiésaz est membre de l'EPF 74, par le biais de l'adhésion du Grand Annecy à ce dernier ; Et l'acquisition envisagée, au bénéfice du commerce de proximité et de fait, du dynamisme de notre commune, entre dans la thématique d'intervention « activités économiques » de l'EPF 74.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE [son accord de principe pour l'acquisition des locaux commerciaux et annexes envisagée au sein de l'opération L'Univert](#) ;

DONNE son accord de principe pour que cette acquisition soit réalisée, pour le compte de la commune, par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie dans le cadre de sa mission de portage foncier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute démarche nécessaire à cet effet, et notamment à solliciter l'Etablissement Public Foncier de la

### **D2023-18 Mise à jour des commissions municipales suite à la démission d'un membre du Conseil municipal**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à la mise à jour de la composition des commissions municipales à la suite de l'entrée en fonction de Monsieur CARRIER Max, Conseiller municipal. Il propose que Monsieur CARRIER MAX prenne place dans les commissions suivantes : en lieu et place de Mme Mélanie CHARTON GUILLARME : commission événementiel et commission vie locale, vie sociale, vie associative, bibliothèque, mobilité douce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE la nouvelle composition des commissions municipales qui intègre Monsieur CARRIER Max dans les commissions suivantes : commission événementiel et commission vie locale, vie sociale, vie associative, bibliothèque, mobilité douce.

### **D2023-19 Election d'un adjoint au Maire à la suite de la démission d'un adjoint**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Mélanie CHARTON GUILLARME ayant démissionné de son poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire. Il propose donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire propose à Mme Marianne LANOUX de présenter sa candidature, compte tenu de son investissement dans son mandat de Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L 2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 relative à l'élection de quatre adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : que l'adjoint qui sera désigné occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Article 2 : de procéder à la désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Mme Marianne LANOUX

Nombre de votants (présents + élus ayant donné pouvoir) : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : 9 voix

Madame Marianne LANOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint au Maire, en remplacement de Madame Mélanie CHARTON GUILLARME, démissionnaire de son poste d'adjoint au Maire. Elle remercie le Conseil Municipal pour sa confiance. Madame Mélanie CHARTON GUILLARME est également vivement et chaleureusement remerciée par Monsieur le Maire et par les membres du Conseil Municipal.

### **D2023-20 Autorisation de signature d'une convention de servitude de passage de réseaux à vocation publique en terrain privé.**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitude de passage de réseaux à vocation publique en terrain privé entre le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy « bénéficiaire de la servitude » et la commune de Viuz-la-Chiesaz « le concédant ».

Cette convention permettra d'établir à demeure dans une longueur de 115.3 ml une canalisation d'eaux usées ainsi que les ouvrages accessoires nécessaires à

leur bon fonctionnement ainsi qu'une occupation temporaire d'une bande de 10 mètres de largeur afin de procéder sur cette largeur à tous les travaux de débroussaillage, abattages d'arbres et dessouchage, reconnus indispensables pour permettre la pose des canalisations.

#### FONDS SERVANT

Se ct	N°	Na- ture	Lieu-dit	Surf m2	Sur.ml	Observations
C	235 2	T	VIUZ SUD	1181	8.3 64.5	diamètre 200mm diamètre 200mm
C	235 6	T	VIUZ SUD	66	5	diamètre 200mm
C	235 7	T	VIUZ SUD	57	5	diamètre 200mm
C	236 0	T	VIUZ SUD	151	22.5 2	diamètre 200 mm diamètre 150mm
C	236 4	T	CHEZ BA- TON	31	6	diamètre 200mm
C	236 6		CHEZ BA- TON	21	2	diamètre 200mm

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération  
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la constitution de la servitude et à  
SIGNER tous les documents afférents à cette servitude.

#### **D2023-21 Signature d'une convention de mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le CDG74 pour la mise à disposition d'un archiviste. Cette convention est conclue pour une durée d'un an minimum et une mission prévisible de 6 jours incluant les travaux de secrétariat et démarches aux Archives Départementales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à cette délibération.  
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

#### **D2023-22 Signature d'une convention d'adhésion à l'offre de service du pôle de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.**

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Considérant d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

Considérant enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De solliciter le du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;

D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération ;

### **2023-23 Convention de mission de conseil et accompagnement dans les organisations de travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'être accompagné dans la procédure de recrutement sur le poste de secrétaire générale de la commune. Dans ce cadre le Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie propose une mission de conseil et d'accompagnement. Monsieur le Maire présente la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

### **2023-24 Délibération de principe autorisant l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune**

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic de vidéo protection a été réalisé par le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie. A ce jour la commune dis-

pose d'un système de vidéo protection aux abords du bâtiment de la mairie. La commune souhaite étendre à d'autres lieux ces systèmes de vidéo protection et ainsi concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique. La présente délibération a pour objet d'acter le principe d'installation de systèmes de vidéo protection sur la voie publique. Une fois les périmètres concernés définis, dans ces lieux pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires. Enfin, l'installation d'un système de vidéo protection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de protection vidéo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le principe d'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire signer toutes les demandes administratives afférentes à ce dossier.

### **2023-25 Attribution des subventions aux associations 2023**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 20 000.00€ a été votée pour les subventions aux associations dans le budget 2023 de la commune. Sur proposition de la commission vie locale Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessous :

Viuz Animation Loisirs bibliothèque	3 500.00€
Viuz Animation Loisirs activités	4 500.00€
Club des Anciens de Viuz-la-Chiesaz	1 000.00€
Sou des écoles de Viuz-la-Chiesaz	2 000.00€
Comité des Fêtes de Viuz-la-Chiesaz	4 000.00€
La Grive- Maison de retraite Gruffy	300.00€
Alby joie Alby joue	500.00€
Les randonneurs du Chéran	1 000.00€
Football club du Chéran F2C	3 000.00€
Le Tetras libre	200.00€
Total	20 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ADOpte l'attribution des subventions pour l'année 2023 détaillées ci-dessus

La séance est levée à 22h45

## Le club des aînées



Cette saison le " Club des Anciens " de Viuz la Chiesaz" a recouvré sa vitesse de croisière .

La fin de l'année s'est terminée dans la chaleureuse ambiance du "loto danois" qui a comblé les participants de lots "surprise" .

La Nouvelle Année nous a rassemblé autour de la traditionnelle "Galette des Rois" qui fût également un bon moment de convivialité .

Au printemps, les réunions retrouvent le rythme mensuel de leurs activités habituelles avec le projet de la sortie annuelle . N'hésitez pas à nous rejoindre !

Texte et photo de Christiane Gravier

Le Club a clôturé sa saison par la traditionnelle sortie annuelle le jeudi 1er juin 2023.

Arrivés en début de matinée en car à Chanaz, les participants ont partagé un agréable et copieux petit-déjeuner.

Plus tard, ils ont embarqué pour une croisière sur le canal de Savières et le Nord du Lac du Bourget sur un bateau électrique à aube, naviguant calmement dans la nature et appréciant la beauté de l'environnement sous un beau soleil.

Vers midi, tous se sont retrouvés sur les hauteurs de Chanaz au restaurant « La ferme à Bulle » où a été servi un savoureux repas suivi de la découverte de ce village authentique en bordure du canal aux ruelles pittoresques et fleuries. La visite de la « cuivrierie du Bugey » vers Lavours fut également une halte agréable pour découvrir le travail du métal d'un des derniers artisans de France.

Sur le chemin du retour, cette journée estivale s'est terminée dans l'ambiance conviviale d'une pique-nique et tous se sont quittés ravis d'avoir passé de bons moments ensemble.

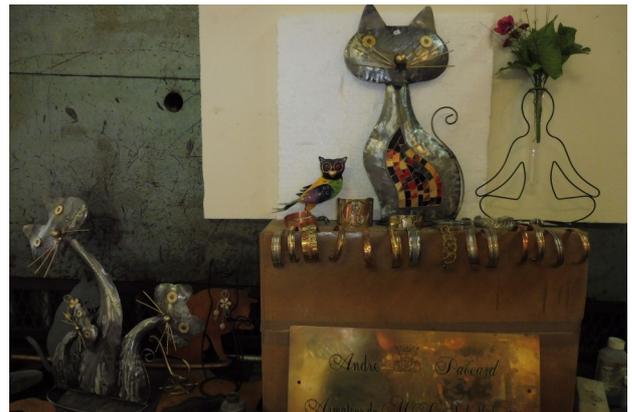
**Le Club des anciens reprendra ses activités le mercredi 4 octobre 2023 à 14h00, il est ouvert à TOUS les retraités.**

**N'hésitez pas à nous rejoindre.**

**Le Président Bertrand COUCHAUX 06 95 24 82 16**

**La secrétaire, Christiane GRAVIER 04 50 77 51 37**

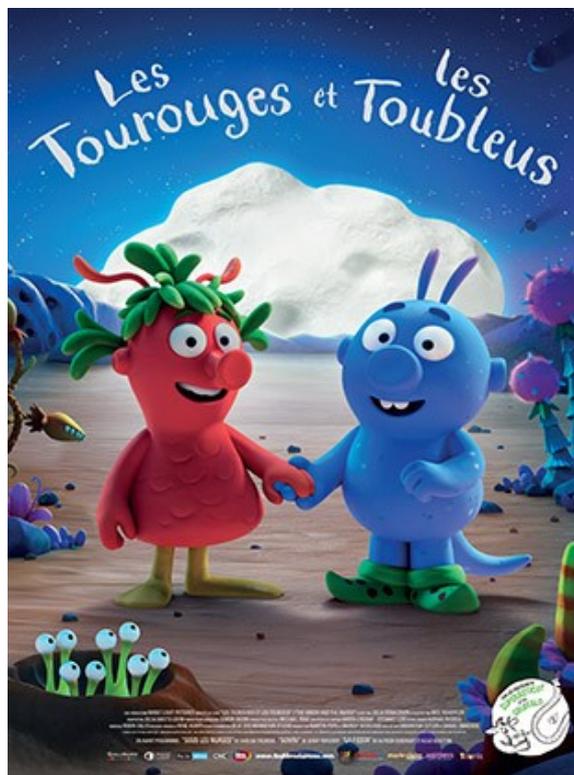
Texte et photos de Christiane Gravier



## VAL Cinéma à Viuz : le programme



### EN AVANT PREMIERE



**SAMEDI 09/09 à 11H SALLE MOTRICITE**

**LES TOUROUGES ET LES TOUBLEUS**

De Samantha CUTLER et Daniel SNADDON

**DES 3 ANS**

**DUREE : 37 mn**

**Une histoire d'amour hilarante qui triomphe des différences, par les célèbres créateurs de Gruffalo.**

Sur une lointaine planète vivaient Édouard et Jeannette, un Toubleu et une Tourouge. Par un beau matin, ces deux-là tombèrent amoureux. Le coup de foudre ! Malheureusement pour eux, sur la lointaine planète, Tourouges et Toubleus ne se mélangent pas, et bien plus encore: ils se détestent! Hors de question donc pour une Tourouge d'épouser un Toubleu...

**SAMEDI 09/09 à 14H SALLE MOTRICITE**

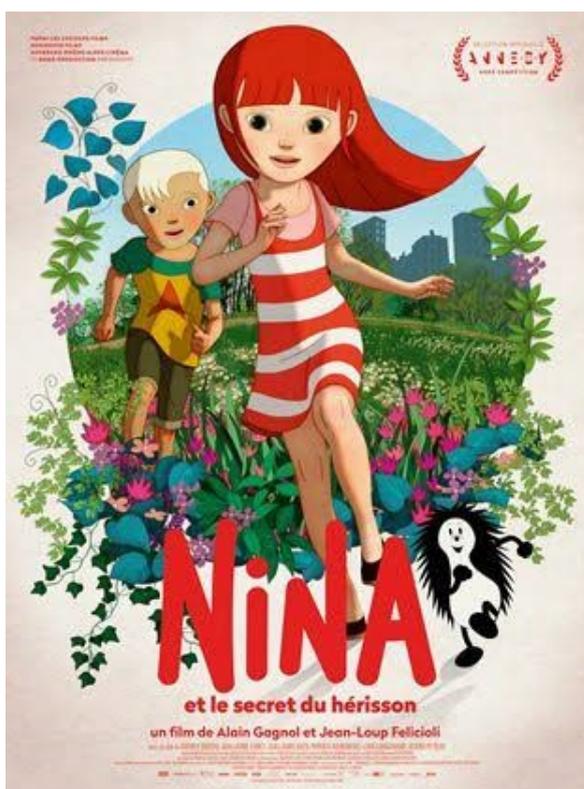
**NINA ET LE SECRET DU HERISSON**

De Alain GAGNOL et Jean-Louis FELICIOLI

**DES 6 ANS**

**DUREE : 78 mn**

Nina aime écouter les histoires que lui raconte son père pour s'endormir, celles d'un hérisson qui découvre le monde. Un soir, son père, préoccupé par son travail, ne vient pas lui conter une nouvelle aventure... Heureusement, son meilleur ami Mehdi est là pour l'aider à trouver une solution : et si le trésor caché dans la vieille usine pouvait résoudre tous leurs problèmes ? Commence alors une grande aventure où il faut échapper à la vieille voisine et à son chat Touffu, déjouer les pièges du gardien et embobiner son gros chien... Sans compter le petit hérisson qui mène l'enquête à leurs côtés !



**SAMEDI 09/09/ à 20H30 EN PLEIN AIR**

**LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT**

De Jacques TATI.

**TOUT PUBLIC DES 5 ANS.**

DUREE : 89 mn



### **Comédie burlesque et sociale - - (1953)**

*« Les Vacances de Monsieur Hulot est le résultat d'une observation cruelle ... Il ne semble pas pourtant, et c'est peut-être la plus sûre caution de sa grandeur, que le comique de Tati soit pessimiste... Son personnage affirme, contre la sottise du monde, une légèreté incorrigible... » Hervé Bazin*

### **Résumé - Les grandes vacances de l'année 1953.**

Le jour du départ tout le monde se précipite en train, en car ou en auto pour rejoindre le bord de la mer. À l'hôtel de la Plage, tous se retrouvent tranquillement pour se baigner, manger, nager, jouer aux cartes.. Monsieur Hulot arrive dans sa pétaradante voiture et les mini catastrophes vont se succéder. Notre héros gafeur les provoque et les multiplie. Dès sa première entrée dans le hall de l'hôtel où il amène avec lui un grand courant d'air, faisant voler au vent journaux et moustaches, Monsieur Hulot nous fait traverser les vacances en produisant sans le vouloir des situations plus drôles les unes que les autres...

**Cinéma Plein Air Espace mairie boulodrome - Apportez vos sièges !**

Culture : évènement à ne pas rater !



**VIUZ-LA-CHIÉSAZ**  
**SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023 - DE 10H À 23H**

**Jour de fête**

**ENTRÉE LIBRE**  
sauf avant-premières

**CINÉBUS A 40 ANS !**

*À Claude Bataille*

**Films / Expositions /**  
**Village Action Cinéma /**  
**Théâtre** ateliers fabrication d'un film  
 « L'homme qui plantait des arbres »

Petite restauration sur place  
 Renseignements : [www.cinebus.fr](http://www.cinebus.fr) et [www.cie-brozzoni.com](http://www.cie-brozzoni.com)




Cie Brozzoni



haute  
savoie  
le Département



SAVOIE  
LE DÉPARTEMENT



ANNECY



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



CNC

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Été  
culturel  
2023

Association Relais CINEBUS VIUZ, VILLE VIUZ-LA-CHIESAZ, CINEBUS en partenariat avec CIE BROZZONI, PRAXIMAGE, BIBLIOTHEQUE VIUZ, ACRIRA présentent



## **CINEBUS a 40 ans**

**ENTREE LIBRE**

### ■ **A la Bibliothèque et Garderie attenante**

#### **10h/17h - EXPOSITIONS *Les débuts du Cinéma* par PRAXIMAGE**

Praximage, association viulane, a été créée par Claude Bataille il y a près de 25 ans. Passionné par les appareils cinématographiques, il a découvert le monde du pré-cinéma et des Lanternes magiques dont il a entrepris de transmettre les secrets. Tout un univers de curiosités est aujourd'hui accessible par le biais d'ateliers de pratique, d'expositions, de conférences et par la refabrication d'objets anciens pouvant être manipulés par le public. Sa fille Sophie poursuit sa démarche, développe les différents aspects de son travail et rayonne en France et au-delà.



#### **A la Bibliothèque : *Cabinet des curiosités du Pré-cinéma***

Comme dans les Cabinets de Curiosités des 16e et 17e siècles, l'exposition permet de manipuler et d'observer des objets insolites, rares et précieux rattachés à l'invention du cinéma d'animatcinéma. (voir détail en page ... : durée de cette exposition à la bibliothèque et atelier proposé à ses adhérents)

#### **A la Garderie :**

#### ***Histoire de la lanterne magique***

L'exposition dévoile l'origine de la lanterne magique, montre ses différents usages. Dès son apparition, elle est utilisée de tous, autant par le scientifique, que par le colporteur d'images.



**11h 13h 16h Visites guidées des expositions avec Sophie BATAILLE.**

## ■ Dans la Cour de l'école maternelle

**De 10h30/18h - Ateliers sur les coulisses du 7ème art par l'ACRIRA** sera composé de plusieurs modules d'ateliers installés sous des tentes. Chaque module est accessible et présenté par des intervenants professionnels tout au long de la journée.

***traversez l'arche d'entrée du Village ACTION CINEMA, avancez sur le tapis rouge et déambulez librement entre les différents modules d'ateliers cinéma pour découvrir en vous amusant tous les secrets de fabrication d'un film!***



Plateau de tournage

Petits et grands, sur des ateliers de 5 à 30 minutes, pourront s'essayer au jeu d'acteur sur le plateau de tournage, au doublage de scènes de films cultes, au bruitage, ou encore à la réalisation de film d'animation. Des démonstrations de cascades, des maquillages d'effets spéciaux, des casques de réalité virtuelle à essayer et des expositions seront aussi au programme village.

Le Village de l'association ACRIRA contribue à la défense du cinéma dans toute sa diversité.

### ■ Ecole maternelle en salle de Motricité

**11h et 14h CINEMA - Films en Avant-première**—tarifs : enfant 3.50€  
adulte 4.50€ (voir détail programmation CINEBUS p26)

**11h les Tourouges et les Toubleus** dès 3 ans

**14h Nina et le secret du hérisson** dès 6 ans

### ■ Au Hangar Moret Davoine côté jardin -

**17h PERFORMANCE ARTS PLASTIQUES D'UNE ŒUVRE COLLECTIVE «FOCALE» et MUSIQUE DE FILM**

Mise en lumière du travail de jeunes artistes viulans, Alexandre SALADON & Nathan WILLERVAL. « Focale » s'articule entre les recherches plastiques d'Alexandre, l'utilisation de matières naturelles de Nathan et la proposition formelle évoquant un système optique liée à la passion de Claude Bataille.

*Jour de Fête* sera inauguré devant «Focale» sur des musiques interprétées au piano électrique et accordéon par Claude Gomez. Certaines nous accompagnent toute une vie. Claude Gomez puise dans le répertoire et évoque des compositeurs comme Nino Rota, Philippe Sarde, Ludovic Einaudi, ou Charlie Chaplin.

- **Au Hangar Moret Davoine à l'intérieur**

**18h THEATRE par la CIE BROZZONI** - spectacle tout public dès 8 ans (55mn).

**L'homme qui plantait des arbres de Jean Giono**



Le berger Elzéard Bouffier vit en Haute-Provence, une région aride balayée par les vents. Il se fixe la mission de planter des chênes. En l'espace de 35 ans, les arbres poussent et avec leurs racines retenant l'eau apparaît une forêt de 200 km<sup>2</sup>. Avec eux, revient la Vie qui redonne naissance à une terre fertile, aux chants des oiseaux, au retour des animaux, des abeilles, des fleurs, des hommes et à de nouveaux villages.

Avec Christian Lucas comédien, Pipo Gomes au son et Claude Brozzoni à la mise en scène.

- **Au boulodrome, côté Mairie Amenez vos chaises !!**

**20h30 CINEMA PLEIN AIR avec une comédie de JACQUES TATI**

**Les vacances de Monsieur Hulot** dès 5 ans (résumé p27.)

Projection précédée par **un hommage à Claude BATAILLE, viulan, cofondateur de Cinébus et évocation des 40 ans de Cinébus.**



Claude et sa fille Sophie

Claude Bataille nous a quittés le 31 décembre 2022, il est important de savoir qu'il a œuvré toute sa vie pour transmettre sa passion des Arts et du Cinéma. Il a été notamment Responsable de la Maison de l'Enfance des Teppes à Annecy et Cofondateur de Cinébus. Il a fait exister le cinéma dans notre commune. Cette année, Cinébus fête ses 40 ans d'existence. Il est temps de lui dire merci, même si nous aurions aimé le faire de son vivant.



- Présentation du court-métrage réalisé durant la journée par les participants et intervenants de l'atelier du Village Action Cinéma Plateau de tournage.

- **12h et 19h Petite restauration servie par la boîte à déjeuner**

INFO : [www.cie-brozzoni.com](http://www.cie-brozzoni.com) 0450455635 ou [www.cinebus.fr](http://www.cinebus.fr) 0450688841



Cie Brozzoni



haute  
savoie  
le Département

SAVOIE  
LE DÉPARTEMENT

ANNECY

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



FESTIVALS  
CONNECTION

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Été  
culturel  
2023



## Bibliothèque

### Vive la Rentrée à la Bibliothèque !

L'été s'achève et la rentrée promet d'être tout aussi animée.



### Retour sur les activités estivales :



Tout d'abord, venez découvrir le travail efficace d'Hervé, qui a repeint la salle d'accueil, repensée et réaménagée par notre équipe. Votre bibliothèque est donc refaite à neuf dans son ensemble.

Samedi 22 juillet, la lecture à voix haute du conte "*Une toute petite goutte de pluie*" ainsi qu'une animation associée, visuelle et tactile, ont été offertes aux tout petits.

En effet la bibliothèque participe à l'opération « **Premières Pages** », en partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie ainsi que de nombreux acteurs de l'éducation et de la culture. Il s'agit d'offrir à chaque enfant né ou adopté en 2022 le livre présenté. **Chaque famille concernée peut venir retirer cet ouvrage à la bibliothèque dès à présent.**



**BIBLIO BINGO** Bibliothèque de Viuz la Chiesaz

9 livres lus entre le 8 juillet et le 2 septembre 2023 et c'est gagné !

**Jouez avec les livres !**

Pendant vos vacances, vous ne savez pas quoi lire ? Laissez-vous embarquer dans un défi, seul ou à plusieurs (en famille, entre amis...), pour les enfants et les adultes.

**Règlement**

Empruntez 9 livres qui correspondent aux thèmes des cases

Complétez chaque case en indiquant le titre lu et donnez votre avis (entourez le smiley)

Faites valider chaque case par un tampon de la Bibliothèque

**9 cases tamponnées ? C'est gagné !**

Tirage au sort parmi les gagnants et remise des lots : samedi 16 septembre

*Bon Biblio Bingo !*



Comme tous les étés, nous avons organisé notre super **Biblio Bingo**. Vous savez, Le grand jeu de lecture ouvert à tous les âges. Tous les adhérents ayant remplis une grille de lecture gagnent des lots qui, avouons-le, sont de plus en plus sympas... Venez emprunter des ouvrages, les lire et cocher vos cases. **Vous avez jusqu'au 9 septembre** (report d'une semaine par rapport à la date initiale) pour participer.

## La bibliothèque



Ce qui vous attend à la rentrée

### PLUSIEURS DATES À RETENIR :

Mercredi 6 septembre :

#### **Atelier "Fabrication de Jouets optiques"**

animé par Sophie BATAILLE,  
de 10h à  
11h30

*Comme dans les Cabinets de Curiosités des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, l'exposition permet de manipuler et d'observer des objets insolites, rares et précieux par leur histoire. Ils sont tous rattachés à l'invention du cinéma d'animation, puis du cinéma. On découvre les étapes de l'image animée tout au long du 19<sup>e</sup>, au travers d'appareils emblématiques tels que le Phénakistiscope et le Praxinoscope...*

Venez découvrir et participer !

Samedi 9 septembre :

**Cinébus fête ses 40 ans.**

La Bibliothèque se joint à la fête : des animations spécifiques seront proposées.

Plus d'informations sur les pages 26 à 31 du Viulan

Samedi 16 septembre :

**Portes ouvertes** de la bibliothèque  
avec **remise des lots du Biblio Bingo.**



Nous vous attendons nombreux.

Outre ces événements qui rythment vos vies de lecteurs assidus, nous vous proposons aussi de nombreuses nouvelles acquisitions. Pour tous et pour tous les âges : Des romans, des BD, des mangas, des documentaires, des livres lus que l'équipe pourra vous recommander selon vos désirs de lecture.



*Toujours à la recherche de bénévoles, nous avons besoin de vous. Eh oui ! La vie des bénévoles évolue et à partir de fin septembre, Marie ne pourra plus assurer qu'une permanence sur 2 les samedis matins.*

*Venez rejoindre la joyeuse équipe de bénévoles qui vous accueillera avec plaisir !*

*Viuz Animation Loisirs*



## Inscriptions 2023-2024 :

Les inscriptions de la majorité des activités ont lieu en Septembre\*.

Pour vous inscrire à une activité, vous avez le choix de payer par chèque ou par Carte Bancaire (en une ou trois fois, en ligne via un paiement sécurisé).

### **PAYEMENT PAR CARTE BANCAIRE :**

**NOUVEAU : possibilité de payer en 3 fois!**

Via la plateforme Helloasso à cette adresse : <https://www.helloasso.com/associations/viuz-animation-loisirs/adhesions/inscription-val-2023-2024>

### **PAYEMENT PAR CHÈQUE :**

Il suffit de vous rendre à la journée d'inscription qui a lieu à la salle de catéchisme de Viuz-la-Chiésaz (centre village, en-dessous de la mairie).

### **Date d'inscription pour la rentrée 2023 :**

**VENDREDI 29 SEPTEMBRE** DE 18H00 À 19H30

Joindre impérativement :

- La fiche d'inscription individuelle signée
- Une attestation de responsabilité civile pour les adultes ou une attestation extra-scolaire pour les enfants
- Un certificat sur l'honneur que vous possédez un certificat médical pour les activités sportives
- Le règlement des activités à l'ordre de VAL (paiement en 3 fois possible).
- Le règlement de l'adhésion à VAL (L'adhésion annuelle à l'association est de 10€ par famille. Elle permet d'obtenir un tarif réduit pour le Cinébus - et pour toutes les salles relais de Cinébus, ex : Viuz La Chiesaz, Cusy ...)

•  
\*Sauf Ski / Snowboard



## Le sou des écoles



Petit retour sur la fin d'année 2022 : le vendredi 16 décembre, après le concert de Noël organisé par l'école nous avons pu nous retrouver autour d'un verre de vin chaud et d'une croziflette fraîchement préparée. Accompagnés par une météo digne d'un jour de Noël (les flocons étaient au rendez-vous pour la projection sur l'église), cette soirée a été un grand succès et nous sommes ravis de vous avoir retrouvés en grand nombre. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues nous prêter main forte pour l'organisation, la tenue du stand de vin chaud et ceux qui nous ont aidé à préparer les plats à emporter.



Le samedi 18 mars, vous avez sûrement dû croire rêver en croisant des princesses, Mario et Luigi, des membres de la famille Adams ou encore Bob l'éponge. Et bien cela n'avait rien à voir avec la bière ou un excès de sucre causé par la vente des barbes à papa ou des délicieuses crêpes préparées à l'occasion du carnaval.

Vous avez été nombreux à nous rejoindre pour participer à ce moment joyeux et convivial, merci à tous de votre présence. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée un succès.



*Notez dans votre agenda !*

## Plongez dans l'extravagance savoyarde sous le chapiteau lors de la fête du 18 novembre à Viuz la Chiesaz !

Chers Viulans, Viulanes,

Préparez-vous à vivre une journée mémorable sous le signe de l'amusement, de la bonne humeur et de la gastronomie savoyarde ! Le 18 novembre 2023, le comité des fêtes de Viuz la Chiesaz vous réserve une fête détonante dès 19h qui promet de marquer les esprits, sous un chapiteau installé sur la place du village.

Restauration gourmande, buvette désaltérante, musique endiablée et danse survoltée, voilà le programme alléchant qui vous attend lors de cette journée exceptionnelle à partir de 19h. Vous êtes prêts à faire le plein de sensations ?

Pour pimenter cette fête, nous avons convié un invité spécial hors du commun : le mythique DJ MATAFAN ! Connaissez-vous **DJ MATAFAN** ? Si ce n'est pas le cas, préparez-vous à une expérience musicale unique et déca-

lée. Ce musicien parodique talentueux, qui a fait le tour des pays de Savoie, sera là pour nous faire vibrer avec ses reprises déjantées sur le thème régional. Un véritable vent de folie soufflera sur Viuz la Chiesaz !

Sera également présent un autre musicien avec des reprises de chansons des années 80.

Que vous soyez jeunes, moins jeunes, locaux ou touristes de passage, cette fête sous chapiteau est l'occasion rêvée de se rassembler, de rire ensemble et de célébrer la richesse de notre culture savoyarde. Une journée où les sourires seront contagieux et où l'on oubliera tous nos soucis pour vivre l'instant présent.

**Rendez-vous donc le 18 novembre 2023 dès 19 heures au centre du village de Viuz la Chie-**



**saz** pour partager un moment de pur bonheur sous le chapiteau ! Préparez vos papilles pour un festin gourmand et vos pieds pour danser jusqu'au bout de la nuit.

Nous vous attendons nombreux, vêtus de vos plus beaux habits ou de vos déguisements les plus farfelus, pour célébrer ensemble la fête du 18 novembre 2023 sous le chapiteau ! Réservez cette date dès maintenant dans vos agendas et préparez-vous à vivre une journée mémorable et inoubliable.

À très bientôt à Viuz la Chiesaz !

Le comité des fêtes



## Info mairie

**POUR RAPPEL: Les eaux usées des camping-cars ne se déversent pas dans les ruisseaux, Les tas de fumier doivent être déposés loin des captages d'eau etc.**

**L'eau est précieuse prenez-en soin !**



**POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX**

**ALERTER C'EST AGIR !**

### CONSTATER

Les indices d'une pollution :

Odeurs, couleurs, irisation, mousse, poissons morts...



### ALERTER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Qui prévenir ?

- Les **sapeurs-pompiers** en composant le **112** afin de traiter la pollution.

#### Les informations à mentionner :

- La date et l'heure du constat
- Le lieu précis (adresse, commune et cours d'eau concerné)
- Les éléments constatés (odeur, couleur, étendue de la pollution...)
- L'origine possible (eaux usées ou pluviales, accident routier ou de bateau...)
- Vos coordonnées

## Ecole



### CIRQUE GRUSS

Vendredi 14 octobre, tous les enfants de l'école ( de la petite section au CM2) se sont rendus sur la place des Romains à Annecy pour assister au spectacle du Cirque Gruss.

Différents artistes ( fil de féryste, acrobates, clowns, chevaux et lamas, danseurs avec du tissu tendu, trapéziste....) se sont produits devant les enfants et leur ont présenté des numéros de qualité.

Un vrai moment de bonheur partagé entre petits et grands.

Et quelle joie de voir de petites étoiles briller dans les yeux de chacun.

[ Merci au SOU des écoles pour le financement partiel de cette sortie]





### Sortie Scolaire "TOUCHONS DU BOIS"

Jeudi 13 octobre toute la classe est partie en car aux Aillons pour participer à la journée organisée par le Parc des Bauges sur le thème du bois. Cette journée a été très riche en activités: nous avons fait de la musique avec le " TRONC SONNE". Nous nous sommes baladés en forêt et nous avons découvert les différentes feuilles des arbres. Nous avons observé les paysages, et compris l'importance de l'activité des hommes sur l'organisation des espaces naturels. Nous avons fabriqué une figurine en bois de nos propres mains, en découpant du bois à l'aide de scies à chantourner, en sculptant, en ponçant. Enfin , nous avons aussi participé à une chasse aux mots à l'intérieur de la Chartreuse d'Aillon.

Une très belle journée ensoleillée durant laquelle nous avons beaucoup appris !

### Les CE1/CE2





## *Périscolaire*

Petits ouvrages réalisés par les enfants, Bandeau et porte monnaie créé sur le temps récré de la cantine avec le don de laine et de crochets. Merci beaucoup aux donatrices.



Quelques créations pour la Saint Valentin



## Fête du cheval 2ème édition

Chers passionnés, passionnées, cavaliers émérites et amateurs de loisirs équestres.

Le grand événement que vous attendiez tous avec impatience est enfin de retour ! La deuxième édition de la Fête du Cheval à Viuz-la-Chiésaz se tiendra le 17 septembre 2023, pour une journée de célébration hors du commun. Préparez-vous à vivre des moments intenses et mémorables, car cette fête promet d'être grandiose. Sur le gazon du terrain de foot de Viuz-la-Chiésaz se tiendra à nouveau un véritable paradis équestre, accueillant chaleureusement de nombreux cavaliers, venus de tous horizons, pour partager leur amour des chevaux et vivre ensemble une expérience inoubliable. Que vous soyez un fin connaisseur de la culture hippique ou que vous n'ayez encore jamais foulé les terres de l'équitation, cette fête a tout pour vous surprendre et vous charmer.

Plongez-vous dans une ambiance western authentique, appuyée par des cascadeurs professionnels qui viendront se mettre en scène au sein d'un spectacle équestre et historique avec une véritable reconstitution de cow-boys et indiens. Les amateurs de chevaux trouveront leur bonheur

à chaque coin du festival, mais la fête ne s'arrête pas là. Que vous soyez propriétaire d'un cheval ou simplement passionné, que vous soyez particulier, professionnel ou encore intermédiaire, vous êtes tous les bienvenus à participer ! N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant en con-

### PROGRAMME

- 11 h 00 Ouverture des festivités**
- 11h 18h Parc Bozoland (Gratuit)**
- 11h 13h - 14h 16h Atelier Maquillage (Gratuit)**
- 11h 18h Balades en poneys**
- 12 h 00 Apéritif Musical - Restauration, Buvette**
- 14 h 00 Les Cavaliers de l'Ouest**
- 14 h 30 Country Dance Western Academy**
- 15 h 00 Traité de paix 1ère partie**
- 15 h30 Country Dance Western Academy**
- 16 h 00 Traité de paix 2ème partie**
- 16 h 30 Initiation Dance Country avec le public**
- 17 h 00 Fin des festivités**

**ANIMATION NON STOP :  
PARC BOZOLAND & BALADES PONEYS**

Vous pourrez même vous essayer à une activité de danse country animée par l'Académie de danse de Grésy sur Aix. La Fête du Cheval à Viuz-la-Chiésaz n'est pas seulement une célébration équestre, c'est bien plus que cela. C'est

un rassemblement qui rapproche les passionnés, les curieux, les bons vivants, et tous ceux qui souhaitent partager un moment inoubliable.

Aujourd'hui étant constamment marqué d'épreuves, cette fête sera l'occasion de

renouer autour d'une passion commune et de créer des souvenirs qui resteront gravés dans nos cœurs.

Texte et graphismes Evan MARTIN

VIUZ-LA-CHIESAZ

CRÉATEUR D'ÉVÉNEMENTS  
JMP  
Consulting

# Viuz la Chiesaz

## Fête du Cheval

Dimanche 17 septembre 2023

**De 11h à 18h**  
**Animation non-stop**

---

**Balades en poney / Spectacle équestre à 14h / Buvettes et restaurations / Danse country par la Country Dance Western Academy de Grésy sur Aix**

**Sur le stade de Viuz la Chiesaz**

## **En 2023, le Grand Annecy reconduit l'aide pour l'acquisition d'un équipement cyclable pour la 3ème année consécutive.**

En 2022, 1 640 équipements cyclables ont été achetés grâce au soutien financier du Grand Annecy pour un montant total des aides versées de 500 000 €.

En renouvelant son dispositif d'aide à l'acquisition d'un équipement cyclable, l'Agglomération du Grand Annecy :

- crée les conditions pour qu'encore plus de Grands annéciens privilégient le vélo pour leurs déplacements quotidiens (en 2022, comme en 2021 plus de 40% des bénéficiaires ont déclaré qu'ils ne seraient pas passés à l'achat sans aide),

- contribue à l'augmentation du report modal sur son territoire.

### **Une aide pour l'acquisition d'un équipement cyclable**

Ce dispositif est ouvert aux habitants du Grand Annecy âgés de 18 ans minimum ainsi qu'aux personnes détentrices d'une carte d'invalidité (pour prétendre au complément PMR).

NOUVEAUTE 2023 : en concernant les foyers ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 40 000 euros,

l'aide s'adresse cette année aux personnes disposant d'un pouvoir d'achat modéré.

Autre condition pour prétendre à l'aide, le choix doit porter sur un vélo de type « urbain » dans l'un des magasins ou enseignes partenaires du Grand Annecy.

Deux formules pour obtenir l'aide :

- Se rendre sur la plateforme [aide-velo.grandannecy.fr](https://aide-velo.grandannecy.fr) pour déposer la demande et remplir le formulaire afin de recevoir le bon après étude du dossier.
- Une permanence est proposée, tous les jeudis de 11h à 14h et de 14h30 à 18h, pour aider les personnes à remplir leur dossier si nécessaire, à l'Agence Ecomobilité, située 6 rue du Forum à Annecy.

## PADD : retour sur la concertation

**Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023, les Grand Annéciens étaient invités à donner leur avis sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**

Un dispositif sur mesure était mis en place sur le territoire pendant deux mois pour favoriser le dialogue et recueillir les avis. Les habitants, acteurs et usagers du territoire étaient invités à s'exprimer sur les 13 grands défis à relever pour participer à la transition écologique de nos 34 communes.

### 5 soirées-débat

C'est à travers un format de réunion publique interactif, que les participants ont pu échanger avec les élus du Grand Annecy et donner leur avis, de façon très concrète, sur les défis à relever. Plus de 500 personnes se sont également exprimées à travers un questionnaire et 4 ateliers thématiques étaient organisés avec les acteurs du territoire (économiques, associatifs, institutionnels...). Enfin, un temps d'échange dédié aux lycéens et aux étudiants du Grand Annecy s'est tenu à l'École supérieure d'art Annecy Alpes (ESAAA).

### Et ensuite ?

Les nombreuses contributions et les échanges lors des soirées-débats et des ateliers vont maintenant enrichir le travail des élus et techniciens en charge de finaliser le PADD et éclairer les décisions qui seront prises. Une fois finalisés, les objectifs du PADD seront ensuite traduits dans le plan de zonage et le règlement

### Vous avez dit « PADD » ?

Le PADD constitue la pièce maîtresse du PLUi-HMB (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique). Il fixe les grandes orientations stratégiques pour l'aménagement de notre territoire à horizon 2040, dans le respect des spécificités locales.

Un **habitat** adapté et durable ; de nouvelles **mobilités** et davantage de **proximité** ; un **environnement** préservé et valorisé ; des **aménagements** respectueux des ressources du territoire et des populations ; des **activités** économique, touristique et agricole repensées et valorisées au service d'un **développement soutenable** pour tous : le PADD se donne comme ambition majeure de construire un territoire apaisé et durable pour tous les habitants.



## Le Grand Annecy s'engage dans un projet ambitieux et responsable pour les 15 prochaines années

***Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Grand Annecy a été débattu en Conseil communautaire le 29 juin dernier. Avec ce document stratégique, le territoire s'engage dans un projet ambitieux, au service de la transition écologique. Pour partager et faire découvrir le projet et ses grandes orientations, le Grand Annecy organise cinq réunions publiques en septembre.***

C'est une avancée majeure dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Habitat mobilités bioclimatique (HMB) du Grand Annecy ! Après la phase de diagnostic, la deuxième étape s'est achevée le 29 juin dernier avec le débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en Conseil communautaire. Cette deuxième étape est le fruit d'une concertation continue engagée en 2021, ouverte à l'ensemble des habitants, des élus et des acteurs du territoire.

Avec 3 grands axes et de 15 orientations, le PADD acte un véritable changement de modèle pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique.

### **Apaiser le territoire**

Le PADD parle des questions d'habitat et de mobilités, avec l'ambition « *d'apaiser le territoire en créant les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et bioclimatiques* ». Il s'agit notamment de maîtriser le rythme d'accueil de la population, de construire chaque année environ 1 400 logements accessibles au plus grand nombre, ou d'aménager la « ville du quart d'heure », une ville de la proximité où services, commerces, équipements, transports en commun sont facilement accessibles à pied.

### **Ancrer le développement dans un cycle vertueux**

Le PADD soulève les questions d'environnement, avec l'ambition « *d'ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux* ».

*pour préserver nos ressources à long terme* ». L'une des orientations majeures est ainsi de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2040, par rapport à la consommation 2010-2020, pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050 (conformément à la loi climat et résilience et en avance sur l'application des décrets).

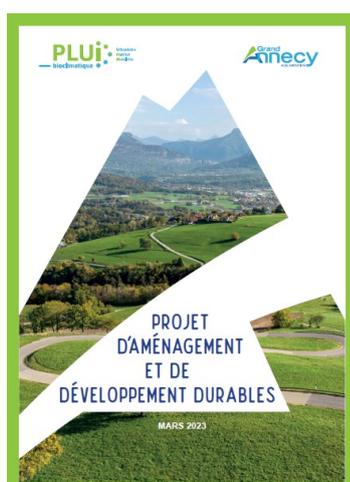
### **Piloter un développement économique durable**

Le PADD aborde aussi les questions économiques avec l'intention de « *piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable* ». Ce troisième axe se donne notamment pour objectif de favoriser une grande diversité des activités économiques (résidentielle, touristique et productive, dont agricole), permettant de maintenir la dynamique du territoire tout en s'orientant vers une économie de la sobriété.

#### **PLUI-HBM : OÙ EN EST-ON ?**

La prochaine étape sera la traduction du PADD dans un règlement et un zonage qui fixeront les règles d'utilisation des sols. Ceux-ci seront ensuite complétés par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), véritables guides pour favoriser la qualité architecturale, urbaine et paysagère des

### **ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ? DE PARTICIPER ? LA CONCERTATION CONTINUE !**



**Le Grand Annecy organise cinq réunions publiques** de présentation des orientations du PADD. L'occasion de s'informer et de comprendre comment se définit le projet d'aménagement du Grand Annecy pour les 15 prochaines années.

*RDV à 19h00,*

- Le 06/09/2023, à Villaz (salle des fêtes)*
- Le 12/09/2023, à Alby-sur-Chéran (pôle espace culturel et sportif)*
- Le 19/09/2023, à Annecy (salle Eaux et Forêts)*
- Le 26/09/2023, à Veyrier (salle la Veyrière)*
- Le 27/09/2023, à Chavanod (auditorium L'Esty)*

Retrouvez l'intégralité du PADD, ainsi que toutes les informations sur le PLUi-HMB et la concertation sur : [www.grandannecy-plui.fr/](http://www.grandannecy-plui.fr/)

## Info : Les crottes de chien dans les prés sont un vrai fléau pour les paysans...

Laisser son chien faire ses besoins dans une prairie où paissent des vaches peut avoir de graves répercussions. Une seule déjection peut causer l'avortement d'un bovin. Les éleveurs en ont ras le bol.

### **Les déjections canines ou les déchets abandonnés dans les prés peuvent causer des problèmes de santé aux bovins.**

Le bonheur est dans le pré, dit le poème. Mais tout dépend de ce que l'on y trouve. Lorsque des déchets ou des excréments de chiens sont abandonnés dans les prés, ou lorsque des petits animaux sont accidentellement fauchés et se retrouvent dans le fourrage, de nombreux problèmes de santé peuvent survenir chez les bovins et causer des pertes financières importantes.

Seule option : éliminer la source du problème. L'agriculteur a décidé de sensibiliser les promeneurs : « Je prends le temps de discuter et de les informer sur les conséquences des déjections canines pour nos vaches. Il y a des propriétaires de chiens très respectueux. Parfois, ça passe moins bien. Or, laisser son chien déféquer au milieu des prés sans gêne, outre le risque pour les bovins, c'est aussi de l'irrespect ! Les prés sont privés, au même titre que les pelouses des villas », s'exclame l'agriculteur, qui aimerait que les cabinets vétérinaires fassent aussi de la sensibilisation auprès des propriétaires de chiens. « **Les gens balancent leurs déchets sans scrupules PAPIERS, PLASTIQUES, CANETTE, CIGARETTES mais les agriculteurs et les cantonniers ne voient pas tout et le nombre de vaches blessées augmente. C'est un phénomène de société qui pourrait être évité** ». **Il est temps d'en prendre conscience !**

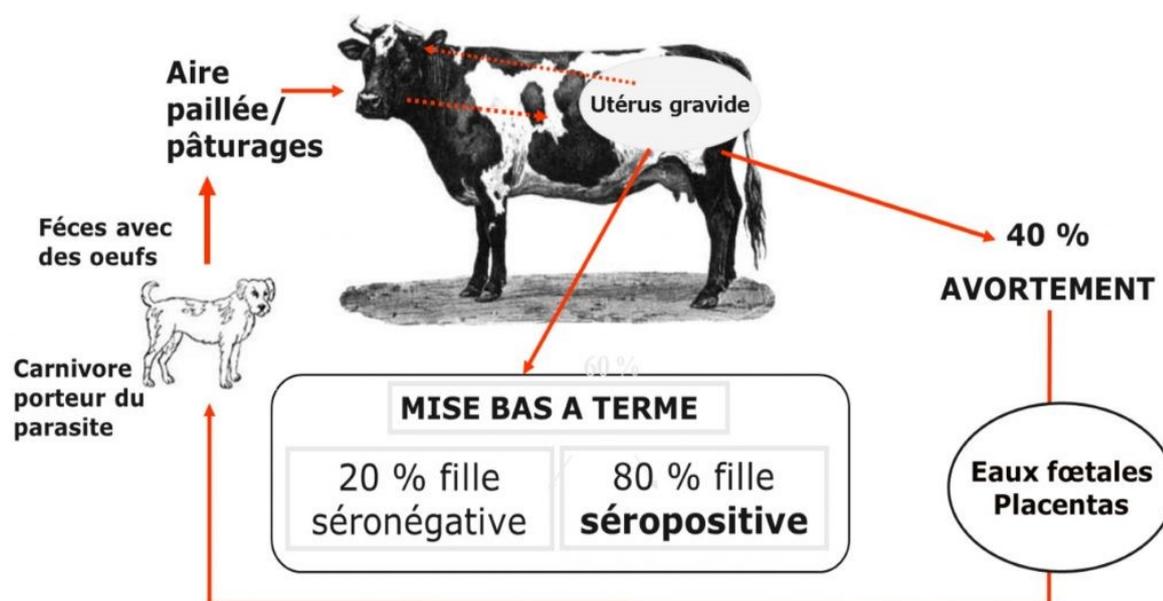
**La néosporose** ne se transmet pas aux bovins uniquement par le biais des chiens. D'autres carnivores jouent un rôle ailleurs sur la planète, mais apparemment pas les renards, selon l'Office fédéral vétérinaire (OSAV). Les chiens contaminés sont les hôtes finaux de cet agent infectieux, baptisé *Neospora caninum*, intransmissible à l'homme. Il peut provoquer des avortements et des lésions embryonnaires chez les vaches. Les symptômes de cette maladie sont une paralysie progressive des membres postérieurs, des troubles de la coordination, des tremblements, de la fièvre, une respiration difficile et de la diarrhée. Mais chez de nombreux animaux, dont les chiens, la maladie reste asymptomatique.

## MODE DE CONTAMINATION

### 2 TYPES DE CONTAMINATION PEUVENT ETRE OBSERVEES

**1 – La contamination horizontale:** c'est souvent par ce biais que les débuts d'infection ont lieu. Le parasite est transmis à la vache par un canidé. Le canidé, lui, se contamine en mangeant les placentas ou les avortons de vaches porteuses. Il héberge la forme adulte du parasite et élimine les "œufs" dans ses excréments. La vache adulte se contamine en mangeant des aliments souillés par des déjections canines contenant des œufs.

**2 – La contamination verticale :** la vache pleine se contamine sans avorter. Le parasite se loge alors dans l'organisme du fœtus et le veau né vivant et porteur de la maladie. Environ 40% des vaches porteuses du parasite avortent.



40% des vaches infectées avortent une ou plusieurs fois

Une contamination directe de vache à vache n'est pas possible

Une vache porteuse qui n'avorte pas a 80% de chance de transmettre maladie à sa descendance

#### LES SYMPTOMES D'ALERTE

- > Aucun signe clinique sur les vaches non gestantes et les jeunes bovins
- > Possibilité d'avortements à répétition
- > Episode(s) abortif(s) important(s)

## Rappel



# Déclaration préalable de travaux

Vérifié le 26 janvier 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La déclaration préalable ( cerfa 13703\*11) est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous devez obtenir cette autorisation **avant** d'entreprendre les travaux.

Pour :

Changement de Fenêtre, de volet, de porte. Installation d'une fenêtre de toit. Modification sur la toiture. Construction d'une véranda, d'un garage, d'une pergola, d'un carport. Une terrasse surélevée. Construction d'une cave. Aménagement des combles. Transformation d'un garage en habitation. Agrandissement, surélévation. Pose de boîtier de climatisation ou de pompe à chaleur. Ravalement de façade. Pose d'une serre de plus d'1m80 de hauteur. Mur et clôture. Panneaux solaire au sol ou sur le toit. Installation d'une piscine. Construction d'un abris de jardin. Installation d'une cabane de chantier ou d'une caravane. Changement de destination.

**Une fois votre DP acceptée, son affichage sur le terrain est obligatoire.**

L'affichage doit rester en place **pendant toute la durée du chantier** et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Durant 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> jour d'affichage sur le terrain, vos voisins peuvent **contester l'autorisation** qui vous a été accordée. Ils font alors un [recours gracieux auprès du maire](#) qui a délivré l'autorisation.

### Durée de validité de la DP

La déclaration préalable de travaux a une **[durée de validité](#) de 3 ans.**

Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

Lorsque la déclaration porte sur un changement de destination ou sur une division de terrain, la décision est périmée si ces opérations n'ont pas eu lieu dans les 3 ans.

## Demande de prolongation

**Le délai de validité peut être prolongé 2 fois pour 1 an** si les règles d'urbanisme et les servitudes administratives n'ont pas changé.

Vous devez en faire la demande **2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité initial de votre DP** (ou avant l'expiration de votre 1<sup>re</sup> demande de prolongation).

Cette demande doit être adressée sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre RAR (Recommandé avec avis de réception) ou déposée en mairie.

A réception de votre demande, la mairie a **2 mois** pour vous répondre.

La prolongation est accordée si vous ne recevez pas de réponse dans ce délai.

Quand vous avez terminé vos travaux, vous devez apporter en double exemplaire à la mairie une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité (DACT)** de vos travaux.



*Idée de sortie*

# PORTES OUVERTES

des

## SAPEURS-POMPIERS D'EPAGNY

**dimanche 24 septembre 2023**

De 10h00 à 18h00



**ATELIERS POUR ENFANTS  
DEMONSTRATIONS ET MANOEUVRES  
EXPOSITION DE MATERIELS  
VISITE DES LOCAUX  
BUVETTE - RESTAURATION**

Centre de Secours Principal  
300 rue Sainte-Barbe  
74330 Epagny Metz-Tessy

## Page économique



**« Personne ne peut retourner en arrière, mais tout le monde peut aller de l'avant.**

**Et demain quand le soleil se lèvera, il suffira de se répéter :**

**je vais regarder cette journée comme si c'était la première de ma vie »**

(Le manuscrit retrouvé, Paulo Coelho)

Vous ressentez du stress, de l'angoisse, de la fatigue et le sentiment de courir après le temps.

Je vous propose de marquer un temps de pause grâce à des outils reconnus qui ont fait leur preuve et prendre soin de VOUS.

Par le biais d'exercices et de méditations guidées, je vous aide à chasser les tensions de votre corps et retrouver la sérénité. Le but ultime : acquérir de la détente et le bien être dans votre corps.

Energéticienne et sophrologue diplômée, je dispense des séances de sophrologie au sein de l'association VAL dans les locaux de l'école de Viuz ouvertes aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans. J'interviens également auprès de diverses écoles de l'agglomération annécienne et consulte individuellement à mon domicile à Viuz la Chiesaz.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à me contacter

Maddy TALHI 06.09.35.56.86

[www.maddytalhisophrologue.fr](http://www.maddytalhisophrologue.fr)



## La recette

### Agneau confit au curry thaï Massaman

#### Ingrédients :

Pour 5 à 8 personnes environ

1 gigot ou une épaule d'agneau parfaitement dégraissée (entière ou coupée en gros morceaux)

2 gros oignons jaunes

750 ml de lait de coco environ

Pâte de curry rouge (boutique asiatique)



#### Les épices pour la cuisson de l'agneau confit Massaman

2-3 badiane

1 bâton de cannelle

1 c.a.s de graines de cumin

1 c.a.s de graines de coriandre

1 c.a.s de graines de fenouil

1 Bâton de citronnelle

Cardamome noire

Gingembre frais

Poivre noir

3-4 gousses d'ail

#### Pour finir

Des noix de cajou torréfiées

des oignons frits

quelques feuilles de coriandre fraîche

1 ou 2 carrés de chocolat noir (si je vous jure, vous allez voir)

Mettre une épaule d'agneau (ou un gigot) dans une cocotte avec des oignon et les épices (cumin, coriandre, cardamome noire, poivre noir, cannelle, badiane), d'ajouter un bâton de citronnelle et du gingembre, de l'ail. Vous arrosez le tout de lait de coco, refermez ensuite votre cocotte, enfournez 6 – 7 heures à 110 degrés, et laissez cuire tout doucement. Ça paraît simple pas vrai ? Vous avez raison c'est très simple ! Voilà le détail de la recette.

### **La cuisson de l'agneau confit au curry massaman**

Préchauffez votre four à 110 degrés environ.

Cuire l'agneau. Prenez votre gigot ou votre épaule d'agneau et malaxez-la avec vos épices, puis placez la dans une cocotte qui ferme avec toutes les épices. Ensuite, coupez vos gousses d'ail en petits morceaux, votre oignon et ajoutez les dans la cocotte, Ajoutez ensuite le lait de coco et un peu d'eau, de façon à recouvrir votre viande à mi-hauteur. S'il reste du lait de coco, gardez-le au cas où : parfois il faut en rajouter en cours de cuisson car il s'évapore ! Ajoutez dans le lait une cuillère à café ou 2 de pâte de curry et mélangez bien.

Refermez votre cocotte et laissez cuire doucement pendant environ 6 – 7 heures à 110 degrés.

### **La finition de l'agneau confit façon massaman**

Normalement, au bout de ce temps, votre viande devrait être moelleuse à souhait, délicieusement fondante et parfumée. Mais la sauce elle, devrait en théorie être encore assez liquide (trop !). Vous allez donc sortir la viande délicatement de la cocotte, puis remettre cette cocotte sur feu doux afin de la faire réduire. Bien sûr, si jamais la sauce vous convient, laissez-la comme elle est.

Goûtez votre sauce : si elle manque de parfum, rajoutez un peu de pâte de curry. Allez-y petit à petit pour avoir une sauce subtile et pas trop épicée ! Ajoutez aussi un ou deux carrés de chocolat noir ! Cela va donner à votre sauce une onctuosité et une douceur supplémentaire, et le côté cacaoté va se marier à merveille avec les épices. N'hésitez pas à assaisonner : ajoutez un peu de sel au besoin, un peu de piment, ou un peu de sucre pour adoucir.

### **Le dressage**

Il ne reste qu'à servir. Pour cela, servez simplement votre agneau préalablement coupé en morceaux dans des assiettes creuses avec une bonne quantité de sauce. Ajoutez quelques noix de cajou grillées, des oignons frits, et quelques feuilles de coriandre. Servez avec des pommes de terre rattes (parfumées au cumin c'est encore meilleur) ou si vous préférez, avec du riz thaï (mais la recette traditionnelle du curry Massaman c'est avec des patates !).



## Petites annonces

**Studio  
30**

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste  
Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne  
sur **planity.com**

**Entretien et remise en état de jardins, plantations, taille fruitière  
aménagement de jardins...**



**50% crédit d'impôt sur vos travaux d'entretien, devis gratuit.**

Pour toute question de faisabilité, me contacter.

D'AGOSTIN Yann (Paysagiste diplômé)  
74540 Viuz la Chiesaz  
**Tel : 06.48.43.25.53**  
Mail : yann.dagostine@orange.fr

**CHRISERV**  
SERVICE À LA PERSONNE

Ménage, petit  
jardinage,  
tonte, désher-  
bage, petit bri-  
colage, livraison  
de courses ..

**Christophe :**  
**06.85.18.10.84**

**Ella Baché**  
Paris

**Ar'Home & Sens**

*Épilation*  
Soin du visage  
*Soin du corps*  
Manucurie  
*Oernis*  
semi-permanent  
Maquillage  
Teinture et  
décoloration

**Lisette**  
Esthéticienne diplômée  
1430 route d'Annecy  
74540 Viuz-la-Chiesaz  
arhome-sens@hotmail.fr  
www.arhome-sens.com  
**04 50 02 95 14**

**Marianne LANOUX**  
COACHING DE VIE  
COACHING SCOLAIRE  
ANIMATION  
LUDO PEDAGOGIE  
FORMATION  
lanoux.marianne@gmail.com

**07 61 16 30 31**



**Pompier** - Incendies, fuite de gaz, accidents et ur-  
gences médicales. Signaler une situation dangereuse **18**

**SAMU** - Urgences médicales, détresse vitale.  
Le Samu traite aussi les demandes de transport  
ambulancier et de soins vers les permanences **15**

**Police secours** ou **gendarmerie** ..... **17**

**Allo enfance maltraitée** ..... **119**

**Enfants Disparus** ..... **116**

**Violence conjugale** - du lundi au samedi de 8 h à  
22 h,  
de 10h à 20h les dimanches et jours fériés **3919**

**Samu Social - Secours aux sans abris....** **115**

**Centre anti-poison** ..... **01.40.05.48.48**

**Gendarmerie d'Alby sur Chéran**  
(permanence jour et nuit) ..... **04.50.68.10.02**

**ROSSET Nathalie**

Naturopathe  
Fleurs de Bach  
Praticienne Bye Bye Allergie

1195 Route de chez Mermet  
74540 VIUZ LA CHIESAZ  
equilibre.sante@yahoo.com  
07 61 33 10 20  
Sur rendez vous

